

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 6 / N° 14 / 26 janvier 2021

Codes de paie pour le personnel en télétravail

Depuis le début de la pandémie et considérant l'arrêté ministériel 2020-105, nous avons mis en place le télétravail et poursuivons les démarches pour permettre le déploiement accéléré en considérant notre capacité matérielle et humaine. Afin de faciliter le suivi des heures réalisées en télétravail, nous avons créé des codes de paie pour effectuer le suivi et de répondre aux redditions de comptes du MSSS au besoin.

C'est pour cette raison qu'à compter de la paie 2021-22, soit celle débutant le dimanche 17 janvier dernier, nous demandons au personnel

qui télétravaille de bien vouloir indiquer à son relevé de présence dans Logibec ses heures selon les codes de paie suivants :

- TT rég : Télétravail régulier
- TT1.0 : Temps supplémentaire 1.0 en télétravail
- TT1.5 : Temps supplémentaire 1.5 en télétravail
- TT2.0 : Temps supplémentaire 2.0 en télétravail
- TTfor : Formation en télétravail
- Pour le cumul de temps, vous devez utiliser les codes habituels, soit BQ1.0 ou BQ1.5 selon la situation.



Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le Service de la paie, soit par la transmission d'un Octopus ou en communiquant au 1 855 933-7243.

Flash sécurité n° 27

Quels sont les enjeux associés au streaming?

Le *streaming* ou vidéo en continu est utilisé pour visionner ou écouter des contenus en ligne. Ce mode de transmission permet la lecture instantanée de vidéos ou de musique, directement dans le navigateur Web, sans avoir à télécharger un fichier au préalable.

Cela dit, nous remarquons une recrudescence des activités de navigation sur YouTube et sur des sites de conversion de vidéos. L'équipe sécurité tient à vous rappeler que le visionnement de vidéos est permis uniquement

dans le cadre de vos fonctions. Le visionnement de vidéos non relié au travail peut entraîner plusieurs enjeux.

Enjeu de sécurité

Ralentissement important de tout le réseau informatique de l'établissement.

Enjeux éthiques

- Perte de temps : lié au « flânage » sur Internet, qui constitue un vol de temps envers votre employeur.

- Éthique professionnelle : en lien avec une utilisation inappropriée d'Internet.

Nous faisons donc appel à votre bon jugement et à votre sens des responsabilités pour ne pas mettre l'organisation à risque.

N'oubliez pas, la sécurité de l'information, c'est notre responsabilité à tous!

L'équipe de sécurité de l'information (SI) de la Direction des ressources informationnelles



Rappel important Autosurveillance des symptômes

N'oubliez pas de faire l'autosurveillance des symptômes associés à la COVID-19 **avant** d'entrer sur votre quart de travail. Vous devez aussi signer le registre.

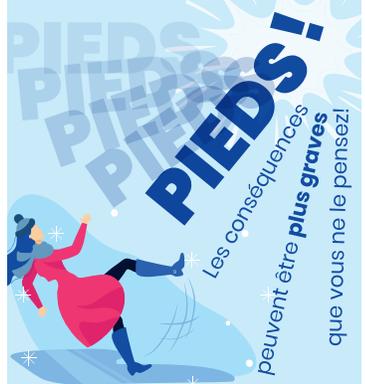
Nous vous rappelons que vous ne devez pas vous rendre au travail si vous présentez :

- Un (1) des symptômes suivants : fièvre de plus de 38 °C, toux nouvelle ou exacerbation d'une toux chronique, difficulté respiratoire, perte d'odorat avec ou sans perte de goût.

- Deux (2) des symptômes suivants : douleurs musculaires, mal de gorge, diarrhée, vomissements ou nausées, fatigue extrême, céphalée (maux de tête), congestion ou écoulement nasal.

Dans ces cas, vous devez appeler au 1 833 799-0050, option 1 (7 jours/7, de 8 h à 16 h), pour obtenir une évaluation. En cas d'urgence en dehors des heures ouvrables, une personne de garde est disponible via les coordonnées sur la boîte vocale.

Faites attention où vous mettez les



Formation intensive pour devenir préposé aux bénéficiaires

Un emploi comme PAB auprès des aînés, ça vous intéresse?

9 210\$ en bourse **3** mois de formation **1** emploi garanti!

Postulez avant le 12 février : ciyss-bsl.gouv.qc.ca/pab

Début de la formation : 23 mars 2021 pour une durée de 12 semaines

Emploi à temps complet en CHSLD : dès l'obtention de l'attestation d'études professionnelles

La formation sera offerte à 80 personnes maximum. Inscrivez-vous maintenant au ciyss-bsl.gouv.qc.ca/pab

COVID-19 – Dernières nouvelles

Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web

cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19

Section COVID-19 de l'intranet

mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca, [Menu principal](#) > COVID-19



Palier 4
Alerte maximale

Pour plus d'informations :
cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid

Info-Vaccination COVID-19 du 22 janvier 2021

Un nouveau numéro de l'Info-Vaccination COVID-19 est disponible pour consultation. Diffusé sur une base régulière, ce feuillet d'information relate les dernières nouvelles et informations en lien avec la campagne de vaccination de la COVID-19 au Bas-Saint-Laurent et s'adresse aux employés et médecins de notre organisation. Pour plus d'information, [visitez la zone professionnelle COVID-19 du site Web, section Vaccination](#).

Modifications au site non traditionnel (SNT) de Rimouski — Zone tiède — NSA

En lien avec la note de service qui a été expédiée le 30 décembre dernier, des modifications ont été apportées au site non traditionnel (SNT) de Rimouski (zone tiède — NSA) à l'Hôtel Le Navigateur. En effet, des places NSA qui étaient installées au 1^{er} étage ont été déplacées au 2^e étage du site. Ainsi, nous avons augmenté la capacité d'accueil des usagers NSA de 9 à 23 places. Une zone chaude indépendante de 9 places sera donc disponible au 1^{er} étage pour une ouverture éventuelle, et ce, s'il y a lieu. Pour plus d'information, consultez l'intranet sous [COVID-19 > Notes de service](#).

Rappel — Programme d'aide aux employés : bonification des séances de soutien psychologique 2020-2021

La pandémie actuelle (COVID-19) nécessite de mettre en place des mesures d'urgence afin de soutenir les employés aux prises avec des difficultés pouvant avoir un impact sur leur santé psychologique. Ainsi, les intervenants, les professionnels de la santé, les gestionnaires, le personnel soignant et le personnel administratif, en plus de bénéficier gratuitement des 5 séances de soutien psychologique prévues au Programme d'aide aux employés (PAE), se voient octroyer 3 séances supplémentaires pour l'année 2020-2021 se terminant le 31 mars 2021. Pour plus d'information, [visitez la section COVID-19 de l'intranet, dans la page Nouvelles](#).

Formulaires d'impôt pour les dépenses relatives au télétravail

Si vous avez travaillé à votre domicile entre le 13 mars et le 31 décembre 2020 en raison de la COVID-19, vous êtes invité à consulter la note de service avec les directives à suivre pour valider et demander, si applicable, une déduction de vos dépenses liées à votre télétravail sur vos déclarations de revenus. La note est disponible dans les nouvelles régionales de l'intranet ou dans la section [COVID-19 > Notes de service](#).

Éclosions dans les installations du CISSS du Bas-Saint-Laurent (en date du 26 janvier)

Endroits	Situation	MRC	Total des cas confirmés (cumulatif)
Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI)	Active	Mitis	7 (—), dont 1 décès
CHSLD de Chauffailles (Rivière-du-Loup)	Active	Rivière-du-Loup	9 (-1), dont 1 décès
Unité transitoire de réadaptation fonctionnelle (UTRF)	Active	Rimouski	38 (—), dont 3 décès

Programme de vacances estivales 2021

La planification des vacances pour la période estivale est en cours. Celle-ci s'effectue exclusivement par Logibec Web (Espresso Paie Rh-Web), sous la rubrique Vacances.

Pour vous informer des règles applicables ainsi que sur les particularités à suivre de chacune de vos accréditations syndicales, un guide de l'employé – Programme de vacances a été élaboré pour vous accompagner dans le processus vacances estivales 2021, disponible sur l'intranet [sous Directions administratives > Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques > Activités de remplacement, onglet Vacances](#).

Dates et étapes à retenir :

Du 1^{er} au 15 mars 2021

Période allouée aux employés pour effectuer leur préférence de vacances. Dès le 1^{er} mars 2021, vous êtes invités à prendre connaissance de la période qui vous est allouée pour effectuer votre préférence de vacances pour la période estivale 2021. Il est important de respecter votre rang d'ancienneté ainsi que les quotas (nombre d'employés qui peuvent partir en vacances en même temps par semaine) qui ont été établis dans votre groupe respectif.

Du 16 au 26 mars 2021

Période allouée aux gestionnaires pour l'approbation des calendriers de vacances afin de les intégrer lors de la confection des horaires.

Le 15 avril 2021

Le programme de vacances estivales 2021 est officiel et disponible dans Logibec Web pour les employés.

Afin d'éviter tout inconvénient, vous devez attendre que le programme de vacances estivales 2021 soit officiel (15 avril 2021) avant de finaliser vos projets de vacances.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à votre supérieur immédiat.

Semaine de prévention du suicide
31 janvier au 6 février 2021

**PARLER DU
SUICIDE SAUVE
DES VIES**

Outils et détails :
aqs.info



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent



Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Option 1 : Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours sur 7, de 8 h à 16 h)
suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Option 2 : Conditions de travail (lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h)

